

## Suis-je auteur de harcèlement scolaire ?

### **Qui est le harceleur ?**

Ce n'est pas évident de reconnaître qu'on peut être l'auteur d'un harcèlement. Parfois on ne s'en rend pas directement compte. Par exemple, dans beaucoup de situations, le harceleur agit de la sorte « pour rire et pour faire rire » et comme il ne prête pas attention à ce que l'autre ressent, il ne se rend pas compte qu'il le blesse. Quand on fait de l'humour ou quand on rigole d'une blague, il est donc toujours intéressant d'essayer de se mettre à la place de l'autre pour s'assurer que la blague n'est pas blessante pour lui ! Au final, il appartient toujours au récepteur de la blague de déterminer si oui ou non c'est drôle !

Dans la majorité des situations, le harceleur n'est donc pas forcément méchant. Souvent, il s'agit simplement d'un adolescent comme toi qui essaie de trouver une place dans le groupe et ne s'y prend pas correctement. Il cherche ainsi à se faire des amis en faisant rire mais au détriment d'une autre personne. Ça ne justifie pas ses actions mais ça permet de comprendre que si les témoins arrêtent de le soutenir, il changera de comportement pour continuer à avoir une place au sein du groupe puisque c'est son objectif.

Il y a évidemment aussi des harceleurs qui ont conscience de la souffrance qu'ils causent à leur victime. Cela ne veut pas pour autant dire qu'il s'agit de mauvaises personnes. Souvent, cela s'explique par une situation personnelle (par exemple au sein de sa famille) qui cause au harceleur beaucoup de souffrances. Cela n'excuse évidemment pas le comportement du harceleur mais ça explique que l'objectif des adultes de confiance alertés de la situation sera alors de traiter la souffrance de la victime mais aussi celle du harceleur.

### **Je pense être auteur de harcèlement scolaire, que faire ?**

Si tu t'es rendu compte qu'une personne s'est sentie harcelée suite à tes actions ou des actions auxquelles tu as participé, voici quelques conseils.

Il n'est jamais trop tard pour prendre conscience de la situation dans laquelle tu es et de commencer à faire attention à ce que l'autre peut ressentir. Cela te permettra plus facilement de te mettre à sa place ou de voir les choses autrement, mais aussi de réfléchir à une manière d'agir différemment ou à une occasion d'améliorer la situation, par exemple :

- En changeant de comportement avec la victime et en arrêtant tout comportement qui la blesse ;
- En t'excusant auprès de la victime ;
- En réfléchissant à des actions qui aideront la « victime » à se sentir mieux ;
- En discutant avec la « victime » pour apprendre à la connaître ;
- En apprenant de sa différence pour pouvoir mieux l'accepter ;
- En acceptant que tu puisses avoir un avis différent (et que tu peux exprimer ton désaccord avec respect) ;

A côté de ça, il est aussi important de tenir compte des émotions que tu ressens et de pouvoir apprendre à mettre des mots sur celles-ci et sur tes besoins afin de pouvoir apprendre à les exprimer de façon respectueuse. Pour t'aider à réfléchir à cela, tu pourrais te poser ces questions :

- Est-ce que ce que je fais est la meilleure réponse pour résoudre le problème que je vis ? Est-ce que ça va m'aider ?
- Est-ce que j'aimerais qu'on me fasse ce que je fais aux autres ?
- Est-ce que ce que je fais met en avant mes qualités, m'aide à avoir une image positive de moi ?
- Et si cela m'arrivait, qu'est-ce que j'aimerais qu'on fasse pour m'aider ? / Si cela m'est déjà arrivé, qu'est-ce que j'aurais aimé que les autres fassent pour m'aider ?

Ces questions te permettront de réfléchir à une manière de changer ton comportement et de trouver des pistes de réparation pour aider la « victime » et mettre fin au harcèlement.

Pour t'aider dans cette réflexion, tu peux prendre rendez-vous avec le service H. On t'y propose des entretiens individuels pour parler de ta situation, t'écouter et chercher ensemble des solutions. Pour prendre rendez-vous, tu peux appeler le 02/514.41.11 ou te rendre sur notre [formulaire de contact](#) qui se trouve dans l'onglet « accompagnement ».

Tu peux aussi profiter de cette prise de conscience pour te renseigner sur le harcèlement afin de, par exemple, sensibiliser ton entourage sur la thématique ou éviter toi-même d'adopter de nouveaux comportements harcelants.

### ***Et la loi dans tout ça ?***

Il est important que tu saches que le harcèlement est pénalement répréhensible. Cela signifie qu'il est interdit et punissable par la loi. Les peines prévues sont une amende et même parfois un emprisonnement !

Attention, pour que la loi pénale soit applicable, il faut que le harceleur soit majeur. Si tu es mineur, tu ne peux pas être sanctionné par les Tribunaux « ordinaires ». Par contre, le Tribunal de la jeunesse reste compétent : un mineur qui adopte un comportement contraire à la loi pénale commet ce qu'on appelle un « fait qualifié infraction » qui fera l'objet de mesures (et non d'une peine pénale). Il ne sera alors pas question d'emprisonnement ou d'une amende mais ces mesures peuvent, selon la gravité du fait, être une réprimande, des travaux d'intérêt général, un projet proposé par le jeune, un placement, etc.

C'est aussi le Tribunal de la jeunesse qui tranchera alors tout le volet civil relatif à l'affaire. Ce volet permet d'indemniser financièrement la victime si elle a subi un dommage.

### ***Et l'école dans tout ça ?***

Lorsque le harcèlement se passe dans l'école et/ou touche des personnes fréquentant une école, celle-ci peut prendre des sanctions. La direction a ainsi le pouvoir d'aller jusqu'à exclure un élève responsable d'une situation de harcèlement.